

**Avis exploratoire du marché transfrontalier pour l’attribution directe – en application de l’article 50, alinéa 1, lettre b), du Décret Législatif n° 36/2023 – Service d’enquête qualitative et analyse des besoins des travailleurs saisonniers dans l’aire des cinq Communes de l’Unité Valdigne Mont-Blanc dans le cadre du projet PARCOURS+ SAISON - CUP B48J25000270007, dans le cadre du plan intégré territorial “PARCOURS+”, au titre du programme de coopération INTERREG VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027**

Par le présent avis, l’Unité Valdigne Mont-Blanc lance une enquête exploratoire du marché transfrontalier visant à identifier des opérateurs économiques qualifiés à inviter à présenter une offre pour l’attribution directe du service visé en objet.

L’enquête est conduite dans le respect des principes de concurrence, d’impartialité, de non-discrimination, de proportionnalité, de publicité et de transparence. L’attribution directe sera effectuée conformément à l’article 50, alinéa 1, lettre b), du décret législatif du 31 mars 2023, n° 36

L’enquête exploratoire vise exclusivement à identifier l’intérêt des opérateurs économiques à présenter une offre pour le service indiqué et ne constitue pas une proposition contractuelle ; elle ne lie en aucune façon l’Entité qui peut, à tout moment, interrompre la présente procédure et en engager d’autres, sans que les candidats puissent faire valoir quelque prétention que ce soit.

## 1. Contexte du projet

L’Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc est partenaire, en collaboration avec le chef de file Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales du projet transfrontalier “SAISON - Stratégies pour Accélérer l’Intégration des travailleurs Saisonniers”, lancé le 6 mai 2025 avec une conclusion prévue le 5 mai 2028 et faisant partie de la Stratégie du Plan Territorial PARCOURS+ financé par le [Programme Interreg VI-A Italie-France ALCOTRA 2021-2027](#).

Le projet vise à répondre au manque d’attractivité pour les travailleurs saisonniers et à consolider l’emploi saisonnier dans la zone transfrontalière du Mont-Blanc.

## 2. Objet et description du service

Le service demandé porte sur l’enquête qualitative et l’analyse des besoins des travailleurs saisonniers dans les cinq Communes de l’Unité Valdigne (Courmayeur, La Salle, La Thuile, Morgex, Pré-Saint-Didier). L’étude devra analyser les conditions de travail, les besoins et les attentes des travailleurs saisonniers dans les principaux secteurs du territoire, identifier les difficultés liées à la saisonnalité, les besoins et les leviers potentiels d’amélioration, en proposant des solutions concrètes.

Sur le plan **transfrontalier**, l'enquête devra garantir la comparabilité méthodologique entre les territoires italien et français, afin de permettre une lecture commune des phénomènes liés au travail saisonnier et au logement et de produire des recommandations opérationnelles transférables des deux côtés de la frontière.

Sur le plan **cognitif**, l'étude devra fournir un profil détaillé des travailleurs saisonniers : caractéristiques socio-démographiques, secteurs et modalités d'emploi, périodes de séjour sur le territoire et types de logement recherchés.

Sur le plan **stratégique**, l'enquête devra relever les attentes en matière de logement, de mobilité et de services, explorer la perception du bien-être au travail et identifier les facteurs favorisant la mobilité professionnelle et l'amélioration des conditions de vie.

Le service s'articule en trois phases :

La **phase d'analyse** prévoit la définition du schéma méthodologique et la coordination avec les partenaires du projet.

La **phase opérationnelle** comprend la conduite d'entretiens individuels semi-directifs avec des travailleurs saisonniers au cours d'une saison estivale et d'une saison hivernale, couvrant plusieurs secteurs d'activité et garantissant une représentation équilibrée par genre, âge et provenance, ainsi que l'organisation d'au moins un groupe de discussion élargi aux employeurs, aux collectivités locales et aux acteurs sociaux. La participation en qualité d'observateur à un groupe de discussion organisé par le partenaire Chambre est également prévue.

La **phase de restitution** consiste en la remise d'un document de synthèse en italien et en français et en la participation aux conférences du projet.

### **Montant et durée**

La valeur estimée du marché est de 57 000 € TVA comprise, charges sociales éventuelles et tous les coûts nécessaires à l'exécution du service.

Le service devra être achevé au plus tard le 5 mai 2028.

### **Principales obligations de l'adjudicataire**

Respect des délais convenus, confidentialité et conformité au RGPD, consentement éclairé écrit des participants, réunions mensuelles de coordination, interdiction de cession du contrat à des tiers et utilisation des logos du Programme ALCOTRA.

## 3. Critères de participation

Les opérateurs économiques devront satisfaire aux critères de participation énumérés ci-après, qui devront être déclarés par déclaration substitutive d'acte de notoriété. Ces critères, sous peine d'exclusion, doivent être remplis par l'Opérateur économique au moment du dépôt de l'offre et devront être maintenus jusqu'à la conclusion du lien contractuel, sans préjudice de l'application éventuelle de causes résolutoires ex lege.

Peuvent présenter une demande les sujets visés à l'art. 65 du D.L. 36/2023, qui satisfont au moment du dépôt de la demande aux critères suivants :

- Critères d'ordre général :
  - absence de causes d'exclusion visées aux art. 94 et 95 du D.L. 36/2023 ;
  - ne pas se trouver dans des situations constitutives de causes d'exclusion entraînant l'interdiction de contracter avec l'Administration publique au sens des art. 97 et 98 du D.L. 36/2023 ;
- Critères spéciaux au sens de l'art. 100 du D.L. 36/2023 :
  - capacité technique et professionnelle : attester avoir réalisé des services analogues
  - Attester d'une connaissance adéquate des langues italienne et française, écrites et orales.
  - Être inscrit(e) sur la plateforme Place-VdA. L'absence d'inscription/habilitation ne permet pas de prendre en considération la demande de participation au présent avis, conformément aux dispositions de l'article 1, alinéa 450, de la loi du 27 décembre 2006, n° 296 (Loi de finances 2007) et aux obligations de numérisation des marchés publics prévues par le D.L. 36/2023.

#### 4. Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

Les opérateurs économiques intéressés doivent transmettre leur manifestation d'intérêt, sous peine d'irrecevabilité, exclusivement par courriel certifié (PEC) à l'adresse : [protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it](mailto:protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it) au plus tard à 12h00 le 18/05/2026, avec pour objet : "MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Projet SAISON – Enquête qualitative travailleurs saisonniers".

La manifestation d'intérêt devra contenir les documents suivants :

- Demande de manifestation d'intérêt, rédigée sur le modèle joint (Annexe A) ou en forme libre, avec indication des données d'identification de l'opérateur économique et déclaration du respect des critères visés à l'art. 3 du présent avis, établie conformément aux art. 46 et 47 du D.P.R. du 28 décembre 2000, n° 445, et signée par le représentant légal ;
- Document d'identité en cours de validité du représentant légal signataire ;
- Curriculum vitae à jour du ou des intervenants (personne physique ou responsable technique désigné) qui exécuteront concrètement le service, avec indication des expériences pertinentes au regard du présent avis ;

Les manifestations d'intérêt reçues après le délai indiqué, ou dépourvues des documents requis, ne seront pas prises en considération.

L'Unité Valdigne Mont-Blanc se réserve de demander des clarifications ou des compléments documentaires, en accordant un délai raisonnable pour la réponse.

#### 5. Responsable unique du projet

Le responsable unique du Projet est la Responsable de la Transition Numérique et du Développement local de l'Unité Valdigne-Mont-Blanc, M.me Chantal Pasquettaz.

## 6. Critères d'évaluation et de sélection de l'opérateur économique

À l'issue de l'enquête exploratoire, le RUP invitera l'opérateur économique satisfaisant aux critères requis à présenter une offre financière via la plateforme télématique Place-VdA, aux fins de l'éventuelle attribution directe, conformément à l'art. 50, alinéa 1, lettre b) du D.L. 36/2023

## 7. Traitement des données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et au D.L. du 30 juin 2003, n° 196, tel que modifié par le D.L. du 10 août 2018, n° 101, les données personnelles collectées dans le cadre du présent avis seront traitées exclusivement aux fins de la gestion de la procédure et du contrat éventuel.

Le responsable du traitement est l'Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc. Les opérateurs économiques participants pourront exercer les droits prévus aux art. 15-22 du RGPD en s'adressant au responsable du traitement.

Le présent avis est publié sur le site institutionnel de l'Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc.

## ANNEXE A – Modèle de manifestation d'intérêt

À l'attention du Responsable unique du projet (RUP)  
Mme Chantal Pasquettaz  
Unité des communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc

PEC: [protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it](mailto:protocollo@pec.cm-valdigne.vda.it)

### MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Avis exploratoire – Projet SAISON – CUP B48J25000270007

Le/La soussigné(e) \_\_\_\_, né(e) à \_\_\_\_ le \_\_\_\_, C.F. \_\_\_\_\_, en qualité de représentant(e) légal(e) de \_\_\_\_\_ (raison sociale), dont le siège social est à \_\_\_\_\_, TVA \_\_\_\_\_, inscrit(e) au Registre \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_,

manifeste son intérêt à être invité(e) à présenter une offre pour service d'enquête qualitative et d'analyse des besoins des travailleurs saisonniers – Projet SAISON, CUP B48J25000270007, et, conscient(e) des sanctions pénales prévues par l'art. 76 du D.P.R. n° 445/2000 en cas de fausses déclarations,

### DÉCLARE

Critères d'ordre général :

- ne se trouver dans aucune des causes d'exclusion visées aux art. 94, 95, 96, 97 et 98 du D.L. 36/2023 ;
- ne pas se trouver dans des situations entraînant l'interdiction de contracter avec l'Administration publique.

Capacité technique et professionnelle :

- avoir réalisé les services analogues suivants (décrire brièvement en indiquant le commanditaire, la période, les méthodologies et le domaine thématique) ;
- disposer d'une connaissance adéquate des langues italienne et française ;
- être inscrit(e) sur la plateforme Place-VdA.

Éléments préférentiels (remplir si applicable) :

- expérience dans des projets de coopération territoriale européenne : \_\_\_\_\_
- connaissance du contexte transfrontalier Mont-Blanc : \_\_\_\_\_
- autre : \_\_\_\_\_

Lieu et date

Signature du représentant légal

Ci-joint : document d'identité en cours de validité du signataire.